

DÉLIBÉRATION N°4

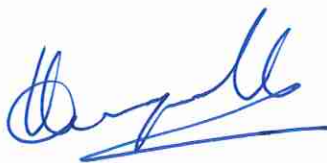
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 9 NOVEMBRE 2016

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.13 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration valide la remise au Domaine pour cession d'un pavillon de la cité de Kourou, sis 16 rue des Lauriers, cadastré AC 146.

Fait à Montreuil, le 9 novembre 2016

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE